

ENGAGEMENTS : 13/14 ans (2014/2013), 15/16 ans (2012/2011) et 17/18 ans (2010/2009)

Possibilité de jouer en surclassement.

1^{ère}, 2^{nde}, 3^{ème} et 4^{ème} Division 2027

DATE LIMITE ENGAGEMENT MERCREDI 09 DÉCEMBRE 2026

PAS DE REPORT DE DATE POSSIBLE POUR LA DIVISION 1 uniquement

Madame, Monsieur,

La procédure d'engagement d'équipes jeunes en Championnat 1^{ère}, 2^{nde}, 3^{ème} et 4^{ème} Division catégories s'effectue à partir du logiciel ADOC est ouverte (engagement d'une équipe + saisie d'une fiche équipe capitaine + 2 joueurs minimum).

Ces opérations doivent être effectuées pour le mercredi 9 décembre 2026 (classement mensuel pris en compte pour la constitution des divisions).

Pour les clubs n'ayant pas opté pour le prélèvement, le règlement des droits d'engagement de 25€ par équipe doit être réceptionné par le Comité au plus tard le mercredi 09 décembre. Au-delà de cette date, la commission se réserve le droit de supprimer l'équipe. Dans le cas d'un règlement par chèque uniquement, un justificatif sera établi sur demande.

Le format des rencontres est de 2 simples et 1 double chez les filles comme chez les garçons (chaque partie gagnée, simple ou double, rapporte 1 point). Format de jeu 2 en simple et format de jeu 4 en double. Début des rencontres en principe le samedi ou le dimanche.

Répartition des équipes en 1^{ère}, 2^{nde} et 3^{ème} division selon le poids des équipes ; la meilleure équipe de division 1 se verra qualifiée d'office en phase régionale.

(Pas de phase régionale pour les 17/18 ans).

Pour la division 1 le championnat se déroulera sur des dates non modifiables par contre pour les autres divisions une obligation de fin de championnat au plus tard le 17 avril. Les dates des rencontres sont les week-ends des

Samedi 16, 23, 30 janvier
Samedi 6, 13 février

LES CAPITAINES DOIVENT OBLIGATOIREMENT ÊTRE TITULAIRE D'UNE LICENCE 2027

Possibilité pour les capitaines de s'organiser comme ils le souhaitent pour des décalages éventuels y compris de caler 2 rencontres un même week-end ou de jouer pendant les vacances, tout cela dans le respect de la date butoir du dimanche 17 avril.

Il s'agit donc d'anticiper toute modification de date dès les poules communiquées !

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Pour la Commission des Jeunes, marc HINDY